

Programme de formation

Autorisation de conduite R486 PEMP + port du harnais

<p>Catégorie A PEMP du groupe A, de type 1 ou 3</p>  <p>Groupe A : PEMP à élévation verticale</p>	<p>Catégorie B PEMP du groupe B, de type 1 ou 3</p>  <p>Groupe B : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle)</p>
<p>Type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en position basse Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute</p> <p>Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B</p> <p>Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.</p>	

OBJECTIFS :

Pour la catégorie concernée de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP ou nacelles) :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'obtenir les autorisations de conduite **des catégories A, B ou C ; conformément à la recommandation R486** de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

De plus,

- Maîtriser l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur dans le cadre de l'utilisation d'une PEMP.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 ; ainsi qu'à l'article R4323-106 concernant l'obligation de l'employeur de former le travailleur devant utiliser un équipement de protection individuelle.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel correspondant à une ou plusieurs catégories de la recommandation R486 en respectant les règles de sécurité applicables.

Programme de formation

Autorisation de conduite R486 PEMP + port du harnais

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques. Lorsque ces obligations sont respectées, rien ne s'oppose à ce qu'un conducteur mineur passe l'autorisation de conduite.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire les PEMP avant de s'engager dans un processus de formation et de test, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.

CONTENUS :

1. Tout conducteur de PEMP à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique suivant.

Connaissances théoriques :

- Introduction
- Réglementation, devoirs et responsabilités
- Les catégories de PEMP
- Les technologies des PEMP
- Les caractéristiques et stabilité des PEMP
- Les risques et les accidents
- Exploitation des PEMP
- EPI de protection contre les chutes de hauteur en PEMP
- Remisage

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Pour chacun des thèmes, une évaluation des acquis est effectuée

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes spécialisés en PEMP et port du harnais.

REFERENTS PEDAGOGIQUES :

ROUXEL Romain.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipées de supports vidéo.

Utilisation de 2 manuels de formation et de documentations complémentaires.

Plateformes de formation dédiées à la conduite des PEMP.

Mise à disposition et formation à la conduite des PEMP sur les catégories correspondantes.

Animation de formation participative s'appuyant sur les échanges d'expériences.

DATES DE FORMATION :

En fonction de vos besoins.

DUREE :

En fonction de l'expérience du candidat et des exigences de la recommandation.

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra).

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests d'évaluation théorique sous forme de QCM et pratique sous forme de mise en situation.

Tests d'évaluations théorique et pratique du port du harnais de sécurité.

SANCTION VISEE :

Les attestations de formation/évaluation à la conduite en sécurité et au port du harnais de sécurité.

L'autorisation de conduite **R486 de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)** de la catégorie concernée.

Tout conducteur de PEMP doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir une nouvelle autorisation de conduite de la catégorie de PEMP qu'il utilise.